

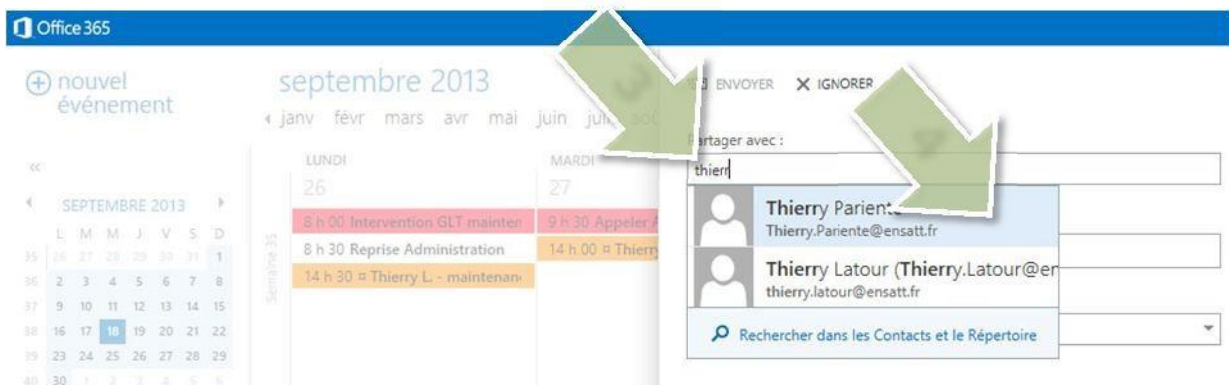
Bureau Virtuel

Partager son calendrier



Sélectionnez votre calendrier (1) + "clic droit".

Sélectionnez "partager le calendrier" (2).



Saisissez les premières lettres du nom de la personne avec qui vous souhaitez partager votre calendrier (3).

Sélectionnez la personne (4) ou utilisez la fonction "Rechercher dans les Contacts et le Répertoire".

Office 365

septembre 2013

Partager avec :

Thierry Pariente
Thierry.Pariente@ensatt.fr

Objet :
J'aimerais partager mon calendrier avec vous

Calendrier :
Calendrier

Options de partage :

- Disponibilité uniquement
- Détails limités
- Tous les détails
- Éditeur
- Délégué

Choisissez le rôle que vous attribuez à votre correspondant (5) :

- "**Tous les détails**" donne la visibilité sur tous les éléments de votre calendrier (hors rendez-vous avec option "privé").
- "**Délégué**" autorise votre correspondant à ajouter, modifier et supprimer des rendez-vous sur votre calendrier.

Envoyez votre invitation de partage de calendrier (6).

Gérer les autorisations d'un calendrier partagé



↳ Sélectionnez votre calendrier (1) + "clic droit".

Sélectionnez "autorisations" (2).

Office 365

septembre 2013

CALENDRIER

ORGANISATION INTERNE

- Secretariat General
Secretariat.General@ensatt.fr
Disponibilité uniquement
- Delphine Gibert
Delphine.Gibert@ensatt.fr
Tous les détails
- Ludovic Miranda
ludovic.miranda@ensatt.fr
Tous les détails
- Colette Riou
Colette.Riou@ensatt.fr
Tous les détails
- Thierry Pariente
Thierry.Pariente@ensatt.fr
Tous les détails

Options du menu déroulant pour Thierry Pariente:

- Disponibilité uniquement
- Détails limités
- Tous les détails**
- Éditeur
- Délégué

Buttons: ENREGISTRER, ANNULER

Face au nom du correspondant souhaité, choisissez le rôle que vous lui attribuez (3 + 4) :

- **"Tous les détails"** donne la visibilité sur tous les éléments de votre calendrier (hors rendez-vous avec option "privé").
- **"Délégué"** autorise votre correspondant à ajouter, modifier et supprimer des rendez-vous sur votre calendrier.

Enregistrez votre modification pour qu'elle soit prise en compte (5).

Le Service Informatique,
Septembre 2013.